

2026 DSOL 75 : Subventions d'investissement (14 696 euros) et conventions avec quatre associations gérant des Centres sociaux et Espaces de vie sociale

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à quatre Espaces de vie sociale pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'achat de matériel. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme de soutien aux structures de l'animation de la vie sociale : centres sociaux et espaces de vie sociale.

La Collectivité parisienne accorde un soutien financier aux centres sociaux et espaces de vie sociale leur permettant d'entretenir, de rénover ou de réaménager leurs locaux d'activités, afin d'accueillir leurs usagers dans de bonnes conditions. Ces structures bénéficient d'agréments de la CAF et d'un conventionnement pluriannuel d'objectifs de la Ville récemment renouvelé.

Espace de vie sociale : Association du quartier Saint-Bernard (11^{ème})

L'association met en œuvre diverses activités de prévention en direction des jeunes et des familles dans le quartier Sud du 11^{ème} arrondissement : activités sportives, accompagnement à la scolarité, actions à destination des parents, des jeunes et intergénérationnelles.

L'association souhaite rafraîchir ses locaux et les aménager au moyen d'un mobilier adapté, dans le cadre d'un chantier citoyen. En partenariat avec la menuiserie coopérative les Copeaux d'abord, les usagers du lieu seront mobilisés pour réaliser le mobilier à partir de matériaux recyclés.

Centre socioculturel : Carrefour 14 Broussais – Didot (14^{ème})

Le centre socioculturel Carrefour 14, situé dans le 14^{ème} arrondissement, assure un accueil inconditionnel et convivial aux habitants du quartier, en proposant une grande pluralité d'activités: aide aux démarches administratives, ateliers sociolinguistiques, accompagnement à la scolarité, accueil des jeunes, ateliers de bien-être, culturels et artistiques intergénérationnels. Il héberge également un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent).

Dans le cadre de la sécurisation de ses données, le centre social doit remplacer son matériel de stockage obsolète. Par ailleurs, il souhaite faire l'acquisition d'ordinateurs fixes et portables à destination de ses salariés et de ses usagers.

Espace de vie sociale : Necker- Falguière (15ème)

L'Espace de Vie Sociale implanté sur le quartier Falguière accueille chaque année, quelques 780 personnes dans le cadre de ses activités tel que l'accompagnement à la scolarité, l'accès aux droits et au numérique, des ateliers socio linguistiques, ou encore des ateliers de bien-être, culturels et artistiques, ainsi que des ateliers culinaires .

L'association souhaite réaménager son local en retravaillant l'agencement des sanitaires et de la cuisine, elle souhaite également renforcer sa visibilité dans le quartier et remplacer son enseigne « dégradée ».

Espace de vie sociale : Association Culture Berbère (20ème)

L'espace de vie sociale Association Culture Berbère accueille tous les habitants du quartier pour offrir un accompagnement aux démarches administratives et en inclusion numérique, de l'accompagnement à la scolarité, des cours de français. L'association fait également rayonner la culture berbère, en proposant des événements, rencontres et conférences à portée internationale, diffusées sur Internet.

Elle souhaite aujourd'hui rafraîchir ses locaux et faire l'acquisition de mobilier et de matériel informatique et audiovisuel, afin d'améliorer la qualité d'accueil de ses usagers, optimiser les conditions de travail de son équipe salariée et bénévole, et organiser des événements hors les murs.

Vous trouverez en complément d'information les fiches d'instruction du projet (FIP) détaillant ces actions.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces projets pour les habitants, les salariés et les bénévoles qui fréquentent et travaillent dans ces structures, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cinq conventions d'équipement et d'investissement, dont les textes sont joints à la présente délibération, et à attribuer au titre de l'année 2026 une subvention d'un montant total de 14 696 euros répartie comme suit :

Association du Quartier Saint Bernard	11 ^{ème}	Convention d'investissement	2 326 euros
Carrefour 14	14 ^{ème}	Convention d'équipement	6 710 euros
Entraide et Savoirs Necker-Falguière	15 ^{ème}	Convention d'équipement 1	960 euros
Entraide et Savoirs Necker-Falguière	15 ^{ème}	Convention d'équipement 2	1 300 euros
Association de Culture Berbère	20 ^{ème}	Convention d'équipement	3 400 euros
Total			14 696 euros

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris.